

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2006

Date de convocation : le 18 Avril 2006

La séance est ouverte à 21 heures.

Présents : M. BUFFARD, Mme FIAUD, M. SALIBA, Mme PICHARD, MM. PANNAUD, RICHON, GODARD, MAUDOUX, PATRY, GRAVELLE, BINNIE, Mmes COURTHES, PELAUD, MAUREL, LAVOISSIERE, GATINEAU.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. DE ROUX, FOURRÉ, Mmes CHARRIER, MIRAULT.

Absents : Mmes VALIN, THOMAS, M. TARDY.

Secrétaire de Séance : M. PATRY

Monsieur BUFFARD, Premier Adjoint, en l'absence de Monsieur de ROUX assure la présidence de la séance.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 27 Mars 2006.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 Mars 2006.

EMPLOIS SAISONNIERS

Monsieur BUFFARD rappelle qu'en vue du fonctionnement du camping municipal et du bac pendant la saison touristique, il convient de recruter, comme les années précédentes, des emplois saisonniers. Il propose de recruter :

Pour le fonctionnement du bac, sur la base de l'indice brut 274 Majoré 276

- un agent saisonnier à temps complet, afin d'assurer un service continu 7 jours sur 7, du 1^{er} Juillet au 31 Août 2006.

Pour le camping Municipal, sur la base de l'indice brut 274 Majoré 276

- un agent saisonnier à temps complet du 12 Juin au 19 Septembre 2006
- un agent saisonnier à temps complet du 1^{er} Juillet au 31 Août 2005

Il demande à la Commission chargée du Camping de prévoir une réunion afin de procéder au recrutement du personnel.

Monsieur BUFFARD rappelle que le bac de Chaniers est actuellement en réparation et ne pourra être mis en service qu'en Juin. En effet, l'expert ayant remis ses conclusions tardivement, les réparations n'ont pu être réalisées à temps.

Le Conseil Général a proposé, afin d'assurer la traversée de la Charente de mettre à disposition le bac de Dompierre. Il rappelle cependant qu'il s'agit d'un bac à manivelle qui ne peut transporter qu'un seul véhicule.

Par conséquent, la traversée des tracteurs ne pourra pas être assurée.

PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1^{ère} CLASSE

Monsieur BUFFARD propose au Conseil Municipal la création, à compter du 1^{er} Juin 2006, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe en raison de

l'avancement de grade dont bénéficie Monsieur Patrick MAURICE, actuellement adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable à cette proposition et décide de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

SUBVENTIONS VERSEES aux CLSH Les Coccinelles et La Souris Verte, à l'Atelier 10

Madame GATINEAU rappelle au Conseil que l'enveloppe globale et la répartition prévisionnelle des subventions ont été inscrites au Budget primitif 2006.

Il est cependant nécessaire d'entériner le montant des subventions par une délibération et il propose d'allouer pour l'année 2006 les subventions suivantes :

- CLSH Les Coccinelles	61 524 €
- Garderie La Souris verte	6 860 €
- Atelier 10 pour le concours de Dessin	153 €

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette proposition.

COMPTABILITE : OUVERTURE DE CREDITS et VIREMENTS DE CREDITS

OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur BUFFARD indique qu'il est nécessaire d'inscrire en investissement les dépenses liées à l'aménagement du dépôt de Bellevue et pour ce faire propose de procéder à l'ouverture des crédits suivants :

2315-202	+ 9 000
1641 (Emprunt)	+ 9 000

VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur BUFFARD indique qu'il est nécessaire de procéder aux changements d'imputation suivants.

Changement d'imputation sur les restes à réaliser

2183 - 144	- 148.90
2188 - 144	+ 148.90

Changement d'imputation pour intégrer les travaux du SDEER, pris directement au compte d'actifs

2315	- 29 800
21534	+ 30 024
2315-171	- 224

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'ouverture de crédits et aux virements de crédits proposés.

Monsieur RICHON remarque seulement que le budget a été voté il y a un mois.

TARIFICATION DES FRAIS DE REPROGRAPHIE DES DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES - REHABILITATION DES VESTIAIRES DE LA TOUCHE

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil qu'une consultation dans le cadre de la Procédure adaptée a été réalisée en vue de la réhabilitation des vestiaires de La Touche.

Il indique que l'article 41 du Code des marchés publics prévoit que les pièces nécessaires à la consultation des candidats à un marché leur soient remises contre paiement de frais de reprographie.

Le coût du Dossier de Consultation des Entreprises s'élève, pour les travaux de la Touche, à 5 € et il propose que les dossiers soient remis aux candidats contre cette somme.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

Monsieur RICHON indique qu'il faudrait prévoir une somme forfaitaire qui serait demandée à chaque appel d'offres.

Monsieur BUFFARD précise que les frais de reprographie varient selon l'importance des dossiers et qu'il faudra une délibération du Conseil à chaque appel d'offres.

Monsieur BUFFARD informe le Conseil Municipal sur les résultats de cette consultation.

Une annonce est parue dans le Journal Sud-Ouest et plusieurs entreprises ayant effectué des chantiers pour le compte de la commune ont été directement contactées.

La remise des offres était fixée le Lundi 24 Avril 2005 à 12 h.

On peut noter qu'aucune offre n'a été présentée pour les lots suivants :

Lot N°1 – maçonnerie – couverture – réseaux (2 dossiers retirés)

Lot N°2 – Charpente et menuiseries bois – Plafonds – Isolation (aucun dossier retiré)

Lot N°3 – Serrurerie – ossature métallique – Etanchéité (1 dossier retiré)

Pour les lots ayant fait l'objet de réponse :

Lot N°4 – Carrelage Faïence : 1 offre

Lot N°5 – Plomberie Sanitaire : 1 offre pour 3 dossiers retirés

Lot N°6 – Electricité – chauffage – VMC : 2 offres pour 2 dossiers retirés

Lot N°7 – Peinture : 2 offres pour 2 dossiers retirés.

Au total 11 dossiers ont retirés pour seulement 6 offres remises.

Monsieur BUFFARD indique que ces résultats sont dus, d'une part au fait que les entreprises sont actuellement surchargées et d'autre part que les délais de livraison demandés sont trop courts. En effet, les travaux doivent être réalisés en Juillet et Août en raison des impératifs de la saison de football.

La Commission d'appel d'offres doit se réunir cette semaine.

Monsieur GRAVELLE rappelle que ces travaux bénéficient de subventions et il demande si celles-ci ne seront pas caduques.

Monsieur BUFFARD indique que les subventions sont valables 2 ans. Il rappelle cependant que les demandes de subventions ont été déposées en 2005 et si les travaux ne sont réalisés qu'en 2007, il devra être procédé à une réactualisation des prix.

Il était prévu que la réhabilitation des locaux sportifs serait suivie en 2007 des travaux d'extension.

Si les 2 tranches sont réalisées en même temps il faudra que le Club de Foot laisse la possibilité d'allonger les délais. <une durée de 4 mois est nécessaire.

COMPTE-RENDU ANNUEL DE LA SEMDAS

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil Municipal que la SEMDAS transmet chaque année à la Commune, en vue de son approbation, le compte-rendu

d'activité de l'opération de réhabilitation du bâtiment qu'elle a réalisée, en 1996, Rue Aliénor d'Aquitaine.

Il présente le compte-rendu 2005 dont le plan d'exploitation se décompose comme suit :

Décaissements : 15 378.66 €

Encaissements : 15 377.05 €

laissant apparaître un déficit de **1.61 €**, correspondant aux frais financiers qui courent entre la date de règlement des échéances d'emprunt par la SEMDAS et les dates des virements communaux. La Commune devra verser cette somme à la SEMDAS.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, approuve le Compte-rendu Annuel 2005 de la SEMDAS.

QUESTIONS DIVERSES

ZONE DE LA TONNELLE

Monsieur BUFFARD rappelle au Conseil le projet d'implantation sur les terrains de La Tonnelle d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EPAD) et peut-être par la suite d'un hôtel.

Le dossier de l'EPAD a été déposé au Conseil Général.

Ce dossier d'étude est à la disposition des Conseillers.

Il comporte d'une part la construction, sur un terrain d'une superficie d'1.5 ha d'une structure pouvant accueillir 64 lits et d'autre part un ensemble pavillonnaire pour les seniors (25 logements environ) sur un terrain de 5000 m². Ces logements pourront être loués ou achetés.

Il rappelle que la SEMIS dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée, procédera à l'acquisition des terrains et à leur viabilisation puis les rétrocèdera à la Société.

Il en sera de même pour la partie commerciale.

Il est prévu avec le Conseil Général de démarrer l'aménagement du Rond-point de la Tonnelle en Juin Juillet 2007.

Monsieur MAUDOUX demande où en sont les problèmes liés à l'acquisition des terrains.

Monsieur BUFFARD indique qu'ils sont en partie résolus.

En ce qui concerne, l'implantation du garage, la SEMIS a proposé à l'intéressé un terrain de 4000 m².

ZONE COMMERCIALE DE LA GARE

Monsieur BUFFARD indique que le permis est toujours à l'instruction. Deux avis sont attendus.

Celui de la SNCF en raison de la mitoyenneté. Celui de la DDE au sujet des accès.

La DDASS a demandé un complément d'informations sur le local destiné à accueillir une pizzeria.

LOTISSEMENTS

Les demandes de permis de lotir ont été déposées pour le lotissement de Chez Garnier (environ 50 lots) et le lotissement de Chez Labbé qui comprendra environ 80 lots dont 6 à 8 consacrés à un centre d'activités commerciales. Un Commissaire-Enquêteur a été nommé pour l'enquête publique relative à la Loi sur l'eau.

Le problème de l'accès sur la RN 141 n'a pas encore été évoqué par l'Administration.

Monsieur GODARD rappelle la dangerosité et les difficultés rencontrées lors de la traversée de la RN 141 dans ces carrefours. Ce problème est abordé régulièrement depuis 20 ans sans aucun aboutissement malgré l'existence d'un « Monsieur Sécurité Routière » et de nombreuses discussions.

Monsieur BUFFARD indique qu'un rendez-vous est programmé à la mi-mai avec la DDE de La Rochelle en vue de l'aménagement du carrefour de La Taillée qui aurait déjà dû être exécuté l'an passé.

P.L.U.

Monsieur RICHON demande où en est le dossier du P.L.U. Monsieur BUFFARD rappelle que le projet du P.L.U. a été adressé aux personnes publiques associées il y a plus de trois semaines. Celles-ci ont trois mois pour se prononcer.

Les délais prévus sont à peu près respectés.

DEGRADATIONS

Monsieur GODARD signale qu'il a constaté des tags sur les panneaux routiers, Chemin des Vanneaux, entre le silo et Chez Corbin, sur le panneau du Camping situé sur la RD 24.

Monsieur BUFFARD indique que la déchetterie a été « visitée » dans la nuit de Samedi et Dimanche ; Il a été constaté que le grillage a été découpé et que la ferraille avait été dérobée.

ELAGAGE

Monsieur GODARD indique que l'EDF procède actuellement à l'élagage des branches autour des lignes électriques, Route Nationale, mais que les branchages sont laissés en dépôt sur le bord de la route.

Monsieur BUFFARD doit le signaler aux services de la DDE.

PROJET DE LIVRE SUR CHANIERES

Monsieur GODARD rappelle le projet de livre sur Chaniers, en cours d'élaboration, réalisé par Monsieur Didier CATINEAU et Monsieur TEODOSIJEVIC.

Il est fait appel à toutes les personnes ayant en leur possession des photos de classe, anciennes cartes postales et photographies, témoignages et anecdotes divers qui permettront de raconter Chaniers.

Il est proposé de faire une annonce lors de la Foire aux fleurs et le 8 Mai.

MANIFESTATIONS

Monsieur PANNAUD souhaite apporter des précisions supplémentaires sur le Journée du 14 Juillet.

Il confirme que le Pique-nique Républicain aura lieu le 14 Juillet à 19 heures sur le Communal de Chaniers. Il sera suivi du traditionnel feu d'artifice puis du bal populaire.

Le Marché d'été organisé par la Chambre d'Agriculture aura lieu le 3 Août et les Tréteaux de France donneront leur représentation le 10 Août.

TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur RICHON quand est prévue la fin des travaux d'extension de la mairie
Monsieur BUFFARD indique qu'ils devraient être achevés fin juin
Les travaux de réhabilitation du bâtiment actuel ne commenceront qu'en septembre en raison des mariages prévus en Juillet et Août. Pendant la durée de ces travaux, les bureaux des adjoints seront transférés dans l'ancienne salle des fêtes.
Monsieur GRAVELLE demande si la réfection des abords de la mairie est prévue.
Monsieur BUFFARD indique qu'il y aura un dallage face à l'accueil, du gazon et des balconnières.

La Séance est levée à 22 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Pierre PATRY